

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **Vote à l'unanimité pour la proposition d'amendement du RESDAC :**

### **Un message fort pour un nouveau partenariat du continuum d'apprentissage tout au long de la vie**

Ottawa, le 20 février 2023 – L'amendement de l'article 41(3) de la Loi sur les langues officielles, proposé par le RESDAC et présenté par Madame Nikki Ashton, a été voté à l'unanimité au Comité des langues officielles ce vendredi 17 février 2023.

Pour rappel, afin de préciser les différents contextes dans lesquels se réalise l'apprentissage tout au long de la vie, qu'ils soient formels, non formels et informels, le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) avait proposé de reformuler l'article 41(3), comme suit :

« Le gouvernement fédéral s'engage à renforcer les possibilités pour les minorités francophones et anglophones de faire des apprentissages de qualité, *en contexte formel, non formel et informel*, dans leur propre langue tout au long de leur vie, notamment depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires. »

Le contexte formel renvoie surtout aux institutions préscolaires, scolaires, collégiales et universitaires qui assurent des apprentissages structurés et reconnus. Cependant l'apprentissage non formel, qui se réalise de façon intentionnelle et structurée en milieu de travail, dans les familles et dans les organismes communautaires, est malheureusement, moins soutenu et reconnu. Il en est de même de l'apprentissage informel, qui réfère à toute autre situation non structurée, en milieu au travail et familial, dans la vie citoyenne et communautaire ou dans les loisirs, dans un échange de savoirs interactif.

Face à la problématique de la vitalité culturelle et économique des communautés francophones en situation minoritaire, le RESDAC et ses partenaires soutiennent un projet de société qui encourage la synergie entre les acteurs de l'apprentissage formel, non formel et informel. La loi C-13 est cet instrument légal qui accompagne le travail qui se fait sur le terrain pour l'amélioration de la situation des francophones.

« Le RESDAC est fier d'être entendu et de voir que l'amendement proposé au Comité permanent aux langues officielles a été pris en compte. C'est une étape importante franchie et ceci est un grand tournant pour la communauté francophone. Nous remercions le comité permanent pour l'importance accordé au formel, non formel et informel, et nous croyons en cette nouvelle dynamique entre les acteurs de l'apprentissage tout au long de la vie pour faire changer les choses au sein de nos communautés. », se réjouit Mona Audet, présidente du RESDAC.

Le RESDAC œuvre en éducation des adultes d'expression française, ce qui inclut l'alphabétisation et la formation de base, l'alphabétisation des besoins de et le développement de toutes les Compétences pour réussir que met aujourd'hui de l'avant le Canada. Ses membres sont des pourvoyeurs de services dans ce domaine d'expertise, présents dans presque toutes les régions du Canada. Au fil des ans, notre réseau a perfectionné des expertises qui ne sont pas offertes par d'autres organisations. Nous offrons une large gamme de services d'apprentissage formels, non formels et informels aux adultes francophones vivant en situation minoritaire, et en particulier à ceux qui sont parmi les plus vulnérables.

**Renseignements :**

Élodie Bamowongo, Coordonnatrice des Communications  
(613) 749-5333 (poste 3) [communications@resdac.net](mailto:communications@resdac.net)

